

Séquence 9 : Entreprendre dans la culture.

Intervenants -Introduction :

- ▶ **Réjane Sourisseau, chargée de mission à Opale Culture, Paris.**

Animation : Jean-Michel Lucas, ancien DRAC et cabinet de Jack Lang.

Synthèse orale : Dominique Sagot-Duvaurox, Economiste de la culture -chercheur MATISSE -Paris1 et GEAPE -Angers.

Elus : Eric Buquen, Adjoint de la culture de la mairie de Rezé.

Acteurs :

- ▶ Eric Stéphan, animateur Calyps'Atlantique, Nantes.
- ▶ Stéphane Anizon, co-responsable Le Dernier Spectateur, Nantes.
- ▶ Loïc Chusseau, programmateur et journaliste à Jet FM, Nantes.
- ▶ Jean-Michel Beau, directeur CRIC, Nantes.
- ▶ Michel Valmer, metteur en scène Sciences 89, Nantes.
- ▶ Cécile Nivet, responsable Le Rayon Vert Galerie, Nantes.
- ▶ Arthur Gautier, La Fédurock, Nantes.

Nombre de personnes dans la salle : 50 participants.

I - Introduction : Réjane Sourisseau (Opale Culture)

A- Les grands axes de l'intervention

Réjane Sourisseau présente la structure d'Opale-Culture, qui a pour objectif de promouvoir les initiatives culturelles dites " de proximité ", qui participent du développement local et de l'économie solidaire. Elle travaille notamment sur l'accompagnement des politiques publiques, sur le dispositif des emplois jeunes, sur l'édition (revue " Culture et Proximité ", fiches méthodologiques pour faire le point sur l'économie d'une structure...). Elle travaille aussi sur des montages d'équipement (études de faisabilité), elle enquête sur des pratiques amateurs et enfin, elle soutient des associations culturelles de proximité qui démarrent ou qui sont confrontées à des nécessités de restructuration (dispositif DLA -Développement Local d'Accompagnement).

Axe 1 : On voit beaucoup d'associations qui entreprennent dans la culture mais qui ont un rejet viscéral du terme " entreprise ", car il renvoie souvent à une activité strictement marchande, à des modes d'organisation pyramidaux, hiérarchiques, et à des systèmes de production soumis aux seuls critères de rentabilité. Alors que, la plupart des initiatives culturelles et artistiques font le choix de s'inscrire dans l'Economie, en tant qu'associations à but non lucratif - ce sont donc des entreprises de l'Economie Sociale- , ayant comme but de s'adresser au plus grand nombre, de ne pas exclure des publics sur le critère de la sélection économique, d'éviter que l'utilisateur paie entièrement le service qui lui est offert, et

de garantir la diversité culturelle - la prise en compte de la culture de chacun. Elles développent un marché non directement lucratif, c'est un marché qui s'insinue dans le marché mais qui ne fonctionne pas sur les mêmes critères et les mêmes valeurs que le marché uniquement marchand, et de fait, elles sont obligées de construire une économie mixte (mixité des ressources : prestations de services -privées- et interventions d'intérêt général -publiques-. Entreprendre dans la culture sur un mode coopératif et associatif est basé sur un système collégial de partage des responsabilités et des décisions ; cette valeur de collégialité se trouvant même à la base de la création des associations et de leur développement dans la durée.

Axe 2 : Dans ce contexte de développement d'activités à but non lucratif, les questions des ressources financières, des moyens d'existence, de la création d'emplois et de la pérennité de ces activités arrivent vite. En général, la première ressource reste les aides à l'emploi proposées par l'Etat et les collectivités territoriales ; ces dernières années, le dispositif des emplois jeunes a nourri activement tout ce secteur, comblant des besoins et créant une dynamique nouvelle. Souvent, les associations culturelles focalisent sur la DRAC, alors qu'aujourd'hui la participation des DRAC ne représente que 10% des financements. Il y a une confusion entre un enjeu symbolique (reconnaissance des pairs) et un enjeu de réalité économique ; si l'accord de la DRAC a un effet légitimant aux yeux des autres partenaires, elle ne représente en aucun cas le partenaire prédominant des financements. Il existe plusieurs mesures de ressources publiques (mesure 10B, programme européen, etc...) qui ne ressortent pas uniquement du champ direct de la culture. Mais ça complique beaucoup la gestion des associations, il faut aller chercher des financements de tous les côtés. Savoir qui co-finance ? Les collectivités publiques territoriales et locales (Commune, Département, Région, Etat, Europe).

Axe 3 : Il faut souligner un point important et très instructif, c'est de voir le fonctionnement en interne des associations culturelles, qui relève de l'Economie Solidaire. Créer ensemble un projet solidaire, c'est être aussi solidaires financièrement les uns avec les autres, se mettre ensemble pour faire un projet de travail différent et y prendre part en inventant de nouvelles manières de fonctionner ensemble. Certains vont même réussir à partager un emploi. Les questions suivantes sont posées et régulièrement mises en débat : jusqu'où peut-on être solidaires les uns des autres (laisser un salaire à un membre alors qu'il a un projet non directement rémunérateur). Comment mutualiser des moyens et des temps de travail, comment partager des emplois, comment donner des moyens de fonctionnement alternatifs au collectif - sur chaque contrat, don de 10% à 15% , voire plus, au collectif pour nourrir un fonds de roulement, des investissements ou des imprévus, pour financer des systèmes d'auto-production ou d'auto-diffusion, et une certaine liberté d'agir.

A. Parti pris ou message général

L'essentiel est de dépasser les premières réticences sur la notion d'entreprendre, il s'agit de se donner les moyens de construire une situation pérenne, et de vivre de façon active. Il faut s'informer sur les diverses formes de partenariats dans lesquels les différents projets culturels peuvent s'inscrire. En fait, les projets culturels peuvent être soutenus dans de nombreux domaines, autres que les instances de la culture. Car, la culture est un investissement sur l'avenir qui va rechercher la croissance.

II - Position des élus :

Eric Buquen : La politique culturelle, c'est d'abord l'affaire des collectivités publiques locales . S'il n'y a pas d'engagement efficace et lisible d'une collectivité, il n'y a pas de politique culturelle possible : " il faut tracer des sillons culturels ". Il faut une politique volontariste, qui assume les structures existantes, qui consolide les équipements culturels et les emplois aidés. Les choix à faire sont quand même ceux de ceux qui paient (les politiques en tant que représentants de leurs électeurs). Il faut aussi assumer artistiquement, faire des choix difficiles, qui tendent à conforter l'identité culturelle d'une ville et qui permettent l'émancipation des individus vivant sur ce territoire. Le rapport de la population à la culture n'est pas simple, il s'agit de travailler le plus justement possible sur la distance qui existe entre les publics et les formes artistiques proposées. Mener une politique volontariste, c'est diversifier le plus possible les formats et les contenus des offres culturelles -par exemple, avec une salle de petite jauge, on ne reçoit pas les mêmes créations- La difficulté des politiques est de rencontrer leur population. Il faut se demander pourquoi une création prend ou ne prend pas, sans pour autant mettre en cause la qualité de la création. Comment ça touche, ou non, le public, quand est-ce qu'on se rencontre, ou non ? En tant que politique, on ne peut pas continuer à cautionner un projet qui ne fonctionne pas. Par contre, le politique doit aussi prendre des risques pour accompagner des projets qui ont pour lui du sens. Un adjoint à la culture doit entreprendre un combat permanent au sein même de sa collectivité car les lieux de démocratie ne sont pas nécessairement les lieux où les gens veulent parler le plus de culture restant davantage accaparés par leurs problèmes quotidiens.

III - Les expériences ou initiatives relatées par les porteurs de projets.

Nous avons préféré éviter les exemples, pour passer directement au débat et aux questions, les points de vue entre les porteurs de projets, les intervenants et les politiques ont été vifs et instructifs.

IV - Les principaux thèmes qui émergent du débat, les questions posées et propositions (en précisant qui les posent ou proposent : élus, acteurs, partenaires)

1 : La participation des citoyens/porteurs de projets.

Aujourd'hui, entreprendre dans la culture c'est se poser la question de savoir où en est le public par rapport à la culture, en tenant compte des différents publics. Ils sont de plus en plus captés par les mass-médias et les foules se compacent face aux projets culturels médiatiques, spectaculaires. Il est nécessaire de travailler des formats et des modes de création et de diffusion divers et d'accorder plus d'intérêt aux différentes étapes du processus. Est-ce que les citoyens pourraient participer aux bilans politiques, est-ce qu'il est possible de créer un espace de réflexion commun ? Dans les faits, on laisse l' élu proposer et les demandes des habitants ne sont pas entendues. Autant que de parler de collectifs d'artistes on pourrait parler de collectifs de citoyens accueillant des créations. Il faut savoir ce qu'on fait ensemble, politiquement. Les élus ne peuvent sans doute pas répondre à tout mais ils peuvent aider à structurer, mettre en lien, en réseau.

Il manque une continuité de communication avec le public. Quelles formes de contractualisation peuvent exister entre le décideur, le créateur et le citoyen. Ne doit-on pas le faire suivant une logique de construction dans la durée ? On peut penser l'écoute des besoins sous ses différentes formes (démocratie participative, travail sociologique ou ethnologique, travail avec les gens, intégration des personnes dans les processus de décision...). Au sujet de l'évaluation de la politique des collectivités : il faudrait peut-être fabriquer un dispositif d'auto-évaluation partagé (élus, créateurs, acteurs de l'ESS, citoyens).

2 : La question des moyens :

existe-t-il un audit recensant les moyens dont les différentes structures ont besoin ? Que peut-on faire pour entreprendre, de quelles compétences a-t-on besoin, de quels outils, quelles sont les assurances de moyens ? Il faut penser à ce qui relève des financements sélectifs et ce qui relève des financements automatiques, et sans doute les mixer. La législation donne un élan nouveau au mécénat, qu'il faut se saisir de cet outil qui facilite en plus une rencontre entre deux personnes (le mécène et le créateur).

3 : La formulation d'une politique culturelle par les collectivités

ou : comment pérenniser un projet dans le temps quand les politiques changent ? Comment la région et le département se positionnent-ils par rapport aux emplois précaires ? Re-préciser la notion de " bénévolat " (en regard du bénévolat subi).

4 : L'évaluation et la comptabilisation de la production, de l'impact économique et social d'une création culturelle.

IV - Les pistes de collaboration pour l'avenir et les progrès à réaliser ensemble (entre collectivités et acteurs de l'ESS)

Piste 1 : le point de départ du débat pose la difficulté qu'ont les acteurs de l'économie sociale et solidaire à se considérer comme des entrepreneurs et de leur difficulté à chercher et trouver des financements. Une meilleure information quant aux possibilités existante doit être assurée.

Piste 2 : les politiques publiques doivent assurer une distribution équitable des financements et une juste redistribution des plus-values culturelles en favorisant tous les formats et échelles d'action culturelle.

Piste 3 : Il existe un conflit entre les projets des collectivités et les projets des créateurs et des citoyens. Par ailleurs, le changement de majorité fragilise les créateurs Il faut créer des outils d'évaluation des politiques publiques (et de mise en transparence), de contractualisation entre tous les acteurs.

Piste 4 : Il semble nécessaire de mutualiser les ressources et les moyens, les lieux de création, à l'intérieur du collectif aussi. Un inventaire des réseaux existants et de leurs besoins pourrait être réalisé.

V - Les expériences ou initiatives relatées par les porteurs de projets.

Nous avons préféré éviter les exemples, pour passer directement au débat et aux

questions, les points de vues entre les porteurs de projets, les intervenants et les politiques ont été vifs et instructifs.

**VI- Remerciements aux différentes personnes ayant porté ce débat
(Structure / Intitulé de l'expérience / Intérêt/ e-mail / téléphone)**

- ▶ Réjane Sourisseau, chargée de mission à Opale-Culture ; 45 rue des 5 diamants, 75013 Paris ; 01 45 65 2000 ; opale@culture-proximite.org ; rejane@culture-proximite.org
- ▶ Eric Stéphan, Calyps'Atlantique ; rue des olivettes, 44000 Nantes ; 02 51 82 44 19 ; calypsatlantic@free.fr ; stephaneric@wanadoo.fr
- ▶ Stéphane Anizon, Le Dernier Spectateur ; BP 18841, 44188 Nantes Cedex 4 ; ledernierspectateur@wanadoo.fr ; 02 40 35 24 50
- ▶ Loïc chusseau et Henri Landré, Jet FM ; 11, rue de dijon, 44800 Saint Herblain ; contact@jetfm.asso.fr ; 02 40 58 63 63 ; loic@jetfm .asso.fr ; henri@jetfm .asso.fr
- ▶ Jean-Michel Beau, CRIC ; 11Bis bd Martyrs Nantais de la Resistance, 44200 Nantes ; cric@oceanet.fr ; 02 40 47 00 40 ; Jean-michel.beau@cric-nantes.fr
- ▶ Michel Valmer, Sciences 89 ; 1 rue Jules Bréchoir, 44000 Nantes ; sc89@noos.fr ;
- ▶ Cécile Nivet, Le Rayon Vert Galerie ; galerierayonvert@free.fr ; 02 40 43 81 60
- ▶ Arthur Gautier, la Fedurok ; 11 rue des Olivettes, 44000 Nantes ; info@la-fedurok.org ;02-40-48-08-85

Synthèse rédigée par Juliette Monbureau et Marie P. Rolland (La Luna). Nantes, juillet 2005.